

DOSSIER POLLUTION LUMINEUSE

« Pour une utilisation rationnelle de l'éclairage artificiel »

Synthèse des réunions sectorielles

► **lundi 25 Mai, Secteur Sud (12)**

- Philippe FONTAINE, CCEE
- Jean-Yves LANGLOIS, CCEE
- Céline SANCH, CCEE

- Christian LAURET, DST, Mairie de Saint-Pierre
- Bruno SAUSSEAU, adjoint de la Mairie de Cilaos et conseiller CIVIS
- Mickaël BARRET, Service patrimoine bâti, Mairie de Petite-Île
- Yannis YEBO, 2^{ème} Vice-président de la CIVIS
- Max BENARD, Vice-président de la CIVIS
- Jean-Pierre PICOT, Conseiller communautaire à la CIVIS
- Didier MOREL, Vice-président de la CIVIS
- Irène DIJOUX, Conseillère communautaire à la CIVIS
- Jean-Marc LAGARRIGUE, Vice-président de la CIVIS et élu à la Mairie de Saint-Pierre
- Alain BIGOT, Agent technique, Mairie de Saint-Philippe
- Jean-Claude SUROUX, Directeur général des services de la CCSud
- Fabio MIQUEL, Directeur du Pôle Aménagement Territorial et Infrastructures, Mairie de Saint-Louis

► **mercredi 27 Mai, Secteur Est (8)**

- Philippe FONTAINE, CCEE
- Sébastien PAYET, CCEE
- Gisèle TARNUS, CCEE
- Céline SANCH, CCEE

- Paul ABADIE, adjoint à l'Environnement et au développement durable, Mairie de Saint-André
- Adrien LARIVIERE, Conseiller municipal, Mairie de Saint-André
- Jean-Yves ALLAGUERISSAMY, Conseiller communautaire à la CIREST et Conseiller municipal, Mairie de Saint-André
- Jean-Charles SÉRAPHINE, Directeur général adjoint, Mairie de Saint-André
- Patrick AMOURDOM, Responsable Environnement, Mairie de Saint-André

- Gilles JEANSON, Vice-président de la CIREST et adjoint à la Mairie de Bras-Panon
- Jean MASSIP, Directeur général adjoint de l'Aménagement, CIREST
- Aldo MIQUEL, Directeur de l'Association des maires du département de La Réunion.

► **jeudi 28 Mai, Secteur Nord (8)**

- Jean-Yves LANGLOIS, CCEE
- Gilbert GÉRARD, CCEE
- Céline SANCH, CCEE
- Michel VIGNAND, Association astronomique de La Réunion
- Benoît LEQUETTE, Chef du service Études et patrimoine, Parc national de la Réunion
- Géraldine PALAMA, Chargée de mission Développement durable, CCIR
- Michel CHANFIN, Conseil économique et social
- Dominique VERSINI, Chargé de mission Développement durable, Mairie de Saint-Denis
- Alain BARATIN, Directeur adjoint des Services techniques, Mairie de Sainte-Marie
- Clément ESPERANCE, Direction des infrastructures, Mairie de Saint-Benoît
- Pierre GRANGE, Chargé de mission Développement durable, Mairie de Saint-Benoît

► **vendredi 29 Mai, Secteur Ouest (15)**

- Philippe FONTAINE, CCEE
- Françoise DAREL-SORG, CCEE
- Céline SANCH, CCEE
- Philippe LUCAS, Président de la Commission environnement du TCO et Conseiller municipal à la mairie de Saint-Leu
- Yves FUTOL, 1^{er} Adjoint à la mairie de Saint-Leu
- Marie Claudia PHILIPPE, conseillère municipale à la Mairie de Saint-Leu et conseillère communautaire au TCO
- Sylvie COMORASSAMY, conseillère municipale à la mairie de Saint-Leu
- Bernadette MARDAYE, représentant Nelly CADET, Directrice générale des services à la mairie de Saint-Leu
- Joël LORION, référent Eclairage public, Mairie de la Possession
- Gislaine BASQUAISE, Adjointe à la Mairie de Saint-Paul et conseillère communautaire au TCO
- Marie-Claire MARCEAU, Vice-présidente du TCO et conseillère municipale à la mairie de Saint-Paul
- Jean-Claude MINET, Conseiller municipal à la Mairie de Saint-Paul
- William SERAPHIN, Conseiller municipal à la Mairie de Saint-Paul
- Teddy GENEVIEVE, Direction des Investissements, TCO
- Jean-Louis LEBON, Direction des Investissements, TCO
- Stéphane POUCH, ADEME
- Stéphane CICCIONE, Directeur de Kelonia
- Gérard TRULES, Kelonia

Une série de réunions sectorielles de sensibilisation à la pollution lumineuse et à la maîtrise de l'éclairage artificiel a été organisée fin mai. Une présentation d'un diaporama par le CCEE a servi de support de sensibilisation à la thématique et a permis d'ouvrir le débat et les échanges. La confrontation avec ces différents acteurs fut riche d'enseignements pour le CCEE, puisqu'il lui fut ainsi permis de confronter ses réflexions aux réalités du terrain et d'initier une mise en réseau des acteurs. Sont ici restitués les éléments majeurs mis en exergue.

En premier lieu, il apparaît que le phénomène de pollution lumineuse ne date pas d'hier. En témoigne l'Observatoire astronomique des Makes, avec à l'appui un important fonds photographique. Cet organisme représente de surcroît l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes sur l'île, qui œuvre de manière considérable contre la pollution lumineuse (sensibilisation, mise en réseau, recommandations...).

Par la suite, le CCEE a pu constater avec satisfaction qu'on ne partait pas de zéro en matière de sensibilisation à la thématique. Si globalement toutes les communes se sentent concernées par la maîtrise de l'éclairage artificiel, certaines d'entre elles en sont au stade du diagnostic ou ont même déjà mis en place des actions concrètes qui permettent d'identifier les contraintes.

À La Réunion, le poids de l'éclairage public sur la facture d'électricité est vérifié. Les réunions sectorielles de sensibilisation organisées par le CCEE ont permis un retour sur expérience intéressant. Ainsi, ce poids peut même dans certains cas dépasser la moyenne nationale (établie à 48%). Si bien que des communes réunionnaises ont d'ores et déjà inscrit des conditions de performance de l'éclairage, au niveau de leurs orientations budgétaires, de contrats d'objectifs, de chartes environnementales ou encore de cahier des charges. Sont majoritairement concernés : les autorisations des permis de lotir, les appels d'offre pour l'attribution du marché Eclairage public ou encore les Zones d'activités économiques.

Il apparaît également que certains aménagements ne sont pas forcément très lourds à réaliser et ont néanmoins un impact certain, à l'instar du remplacement des points lumineux les plus vétustes ou encore de la pose de réflecteurs visant à rabattre un maximum de lumière vers le sol.

Par ailleurs, plusieurs communes ont signalé leur intention de lancer prochainement un diagnostic énergie sur leur territoire. Lors des réunions de sensibilisation, elles ont été plus nombreuses à manifester leur intérêt lorsqu'elles ont appris l'existence des dispositifs portés par l'ADEME et l'ARER. D'où la nécessité de mieux médiatiser ce type d'accompagnement. De surcroît, les communes étant en forte demande de recommandations techniques précises (en particulier sur les évolutions techniques en cours, dont la technologie LED et les panneaux solaires), il paraît essentiel de constituer une mise en réseau des acteurs.

Une des contraintes premières à la rationalisation de l'éclairage public est intimement liée au coût de l'investissement du matériel recommandé. À titre d'exemple, l'équipement des armoires en horloges astronomiques. Sans compter que la durée de vie de ces appareils électroniques est réduite par les conditions climatiques de l'île (humidité et chaleur). Ce qui a notamment pour effet de décrédibiliser le choix de certaines solutions et, ainsi, freiner, voire remettre en cause l'adhésion de l'élu. Pourtant, c'est bien cette dernière qui est incontournable.

De plus, au regard de l'urbanisation croissante, il n'est pas forcément possible de réduire le nombre de points lumineux, en particulier si la commune connaît un retard d'équipement. Néanmoins, l'action volontariste de la commune lui permet de disposer d'un équipement en conformité avec une politique de maîtrise de l'énergie.

La pression de la population sur l'élu en faveur de la multiplication des points lumineux peut être forte. La raison invoquée est celle de la sécurité : les fauteurs de troubles n'agiraient pas à découvert. A contrario, il peut être demandé l'option inverse, l'enlèvement du point lumineux qui est alors considéré comme permettant des rendez-vous de quartier plutôt bruyants ou incitant le vol ou le pillage, les objets de tentation étant plus facilement identifiés. L'argument s'avère donc trop fluctuant pour être utilisé avec fiabilité.

La question de la rationalisation de l'éclairage public passe par sa nécessaire modulation. À cet égard, les plages horaires sont un critère à prendre en compte pour adapter l'éclairage public. Passée une certaine heure, il peut être décidé de l'éteindre. Toutefois, cette action est à relier impérativement avec l'espace concerné, car chaque secteur géographique est particulier (Haut, Bas, ville, village, axe routier majeur, chemin de lotissement...). Ces critères d'usage permettent de définir au mieux les priorités d'éclairage de la commune.

L'intérêt à sensibiliser le monde sportif paraît évident, d'autant plus que les normes préconisées par les fédérations sont obsolètes, les techniques de retransmission des matchs à la télé ayant évolué. En particulier les entraînements pourraient faire l'objet d'un éclairage quatre fois moins intense.

La sensibilisation du citoyen est également incontournable puisque le culturel entre en jeu. En effet, il est d'usage de laisser allumer l'extérieur des maisons individuelles pendant la nuit, de manière à signifier la présence des résidents. S'il paraît plus facile de sensibiliser un enfant, notamment par le biais de l'école, les adultes ne doivent pas être en reste.

L'importance du pilier éducatif n'étant plus à démontrer, l'organisation d'un événementiel paraît donc tout à fait opportun, de manière à permettre la sensibilisation la plus large possible. Sa réussite dépend principalement

du portage de l'action, qui doit être collectif, pour s'adapter au mieux aux différents publics et optimiser les relais de communication. Pour aller plus loin, il serait même souhaitable que ce Comité de pilotage soit en mesure de faire émerger d'autres actions en la matière.

En conclusion, nous retiendrons que :

- le portage politique s'avère un impératif ;
- la modulation de l'éclairage est nécessaire, et celle-ci doit s'opérer selon les usages et les espaces ;
- les solutions techniques mises en œuvre doivent être médiatisées et s'accompagner d'une mise en réseau des acteurs ;
- la population doit être associée à ce choix pour le comprendre et se l'approprier ;
- l'éducation à l'environnement par le biais d'un événementiel porté par un collectif d'acteurs est en mesure d'accroître significativement la sensibilisation en la matière.

Date de transmission :